



SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Présents : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Thierry ALIX, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Elisabeth VAREILLES, Eliane ROBA

Absents excusés : Stéphane DAO, Maud LAMBERT

En préambule

Distribution des flyers et retour sur la journée patous.

Le Département des Alpes de Haute Provence est le département le plus impacté par les attaques de loups.

Une 3^{ème} action est prévue par la commune, au mois de mars pour une soirée au foyer avec un film/débat.

Plusieurs villages voisins étant intéressés par la démarche, la commune communiquera plus largement la soirée débat.

Nous venons d'apprendre le décès brutal de M. Simon MERVEILLE. L'action est malheureusement ajournée pour le moment.

1-Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022

Validé à l'unanimité

2- Participation communale à la classe de neige organisée par l'école d'Ongles (DE_2023_01)

Madame le Maire informe qu'en cohérence avec le projet d'école, les séjours en classes découvertes avec d'autres écoles sont encouragés.

C'est pourquoi, l'école d'Ongles souhaite organiser une classe de neige durant 4 jours avec les écoles de Vachères et Revest des Brousses du 6 au 10 février 2023.

Ce projet concerne toute la classe soit un effectif de 22 élèves.

Le coût total du voyage est estimé à 6 817 € estimation.

Il est demandé une participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

MAINTIENT le principe de partage des frais (1/3 parents, 1/3 coopérative, 1/3 mairie)

VALIDE la participation de la commune qui sera ajustée en fonction du nombre de participants.

3-Projets d'investissement :

A- Travaux de voirie- Mise en place d'un ralentisseur / hameau "les granges « -Amendes de police 2023 (DE_2023_02)

Madame le Maire informe les conseillers que la commune d'Ongles est confrontée de façon assez régulière aux remontées de la population faisant état de problèmes de circulation, notamment dans le hameau « les granges ».

Celui-ci est traversé par la route départementale N°950 où des centaines de voitures, de camions et autres véhicules de transport circulent chaque jour. Cette fréquentation engendre ainsi une zone à risques, des comportements dangereux (vitesse excessive) et de l'inconfort pour les riverains de ce hameau.

Après plusieurs visites sur le terrain, notamment avec la maison technique de Forcalquier, la municipalité souhaite donc inciter les automobilistes à ralentir dans ce secteur par :

- **la mise en place d'un ralentisseur avec rampants accompagné de la signalisation conforme à la réglementation en vigueur.**

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **18 293.05 € H. T ;**

| Détail de l'opération | | | |
|--|-------------------|------|-------------------|
| DEPENSES | | | Montant HT |
| Réalisation d'un ralentisseur | | | 5 845.00 |
| Traçage de chaussée | | | 1 900.00 |
| Imprévus et divers (15% du cout total) | | | 2 386.05 |
| Total des dépenses | | | 18 293.05 |
| SUBVENTION | | | |
| DEPARTEMENT | Amendes de police | 50 % | 9 146.53 |
| TOTAL SUBVENTION SUR LA TOTALITE DES TRAVAUX | | | 9 146.53 50 % |
| AUTOFINANCEMENT COMMUNAL | | | 9 146.53 50 % |



SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Département l'aide financière plafond au titre des amendes de police 2023

DIT que les crédits seront inscrits au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

B- Travaux Vière

Mme le Maire informe qu'un impact de foudre conséquent a frappé la tour du clocher (angle Sud-Ouest) de l'église Saint Barthélémy à Vière, en décembre 2022, avec un point d'impact sommital et un point de sortie à environ 2,5 m du sol.

Les dommages sont pour l'essentiel concentrés sur ces deux zones, le plus important se situant au pied Ouest de la grande arcade de la croisée de transept.

Afin de procéder en grande urgence aux travaux de réparation et de stabilisation définitive de l'édifice, elle propose de solliciter les fonds d'urgence de la Région Sud et du Département avec une autorisation de commencer rapidement ces travaux avant l'attribution de ces fonds.

Les travaux ont été estimés à 41 344 € HT dont le plan de financement est le suivant ;

| DEPENSES | | | |
|---|---------------|---------------|---------|
| Intitulé | Montant HT | | |
| TRAVAUX | | | |
| Installation, Etaisements et mesures provisoires | 10 400 | | |
| Reprise du gouttereau nord | 5 640 | | |
| Reprise du pied d'arcade | 7 642 | | |
| Reprise du sommet du clocher | 2 450 | | |
| | 26 132 | | |
| Mission de coordination sécurité et protection de la santé | 462 | | |
| Maitrise d'œuvre | 4 500 | | |
| Mise en place d'un paratonnerre | 10 250 | | |
| | TOTAL | 41 344 | |
| SUBVENTIONS | | | |
| Organisme financeur | Assiette | Taux | Montant |
| REGION-FONDS D'URGENCE | 41 344 | 50,00% | 20 672 |
| DEPARTEMENT - FONDS D'URGENCE | 41 344 | 30,00% | 12 403 |
| AUTOFINANCEMENT | 41 344 | 20,00% | 8 269 |
| | TOTAL | 41 344 | |

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud et du Département.

En complément de ces demandes de subvention, le maire propose en lien avec le délégué départemental de solliciter une nouvelle souscription auprès de la fondation du patrimoine.



SEANCE DU 30 JANVIER 2023

C- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'eau potable (DE_2023_03)

La Commune d'Ongles a lancé une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études en vue de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable.

Les candidatures des deux bureaux d'études ont été étudiées, par l'IT04, et retenues pour l'analyse des offres.

Tableau d'analyse du critère prix :

| SDAEP | Estimation H.T. | HYDRETTUDES | CEREG |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Phase 1 | 7 000 € | 5 500 € | 6 000 € |
| Phase 2 | 13 000 € | 7 500 € | 11 850 |
| Phase 3 | 3 000 € | 3 400 € | 2 300 € |
| Phase 4 | 7 000 € | 5 200 € | 6 255 € |
| Option 1 : Carnet de vannages branchements particuliers | | 3 300 € | 4 730 € |
| Option 2 : triangulation vannes et autres éléments | | 600 € | 1 030 € |
| Option 3 : triangulation branchements particuliers | | 1 800 € | 1 780 € |
| TOTAUX H.T. | 30 000 € | 27 300 € | 34 005 € |
| Note sur 10 | | 10.00 | 8.00 |
| Classement | | 1 | 2 |

La société Hydretudes a présenté l'offre économique la plus avantageuse qui reste dans l'enveloppe prévisionnelle et obtient la meilleure note.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à la société Hydretudes qui a présenté l'offre la mieux disante pour la solution de base seule ainsi que pour la solution de base avec les options.

La commune d'Ongles pourra ainsi choisir de retenir tout ou partie des options lors du lancement de l'étude.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CHOISIT l'entreprise HYDRETTUDES pour un montant de 27 300 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Nota ; une réunion de démarrage sera prévue au mois de mars avec l'agence de l'eau et Département.

D- Zone "la Peyroux"/ Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre

Introduction :

Une opération d'aménagement de cette zone implique la notion de coût global et de sa maîtrise.

La réalisation de cette opération met en jeu des partenaires multiples, à la fois décideurs et payeurs, dont les acquéreurs (futurs habitants).

S'inscrivant dans le temps, elle est tributaire du rythme d'une étude préliminaire, de la réalisation des travaux d'aménagement et des ventes.

Il sera prudent de faire plusieurs simulations de plans de trésorerie pour gérer au mieux les finances de la commune, en prenant en compte le coût d'acquisition, des travaux d'aménagement, des études et missions de maîtrise d'œuvre (notamment le permis d'aménager)

Afin de mener à bien ce projet, il s'avère nécessaire de faire appel à des prestations extérieures.

La commune propose donc de consulter des cabinets d'études pour la réalisation d'une étude préliminaire et par la suite assurer la maîtrise d'œuvre.



SEANCE DU 30 JANVIER 2023

L'objectif de cette étude préliminaire est de

- **Permettre à la commune de confirmer la décision de réaliser le projet elle-même ou de le confier à un aménageur pour tout ou partie cette zone**
- **D'arrêter le programme** ainsi que certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, d'en fixer les **phases de réalisation** et d'en déterminer les moyens, notamment financiers
- **Etablir l'estimation du coût prévisionnel des travaux pour chaque phase**

Lors de cette première phase soit l'étude préliminaire, il sera proposé au conseil plusieurs scénarii comprenant des esquisses de plan faisant apparaître la capacité en lots de l'opération.

Mme le Maire informe que la commune n'est pas en mesure, à ce jour, de définir le nombre des terrains et d'en fixer le prix et propose de programmer une réunion publique après la phase d'étude. Accepté à l'unanimité Elle précise que la zone communale faisant l'objet de l'étude est accessible sans demande d'autorisation préalable.

QUESTIONS DIVERSES

1- Ateliers seniors

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure proposent dans le cadre du maintien du bien-être des personnes et du développement des activités Santé/Sport, des ateliers gratuits ouverts aux personnes de plus de 65 ans.

Ces ateliers sont mis en place par divers organismes comme la Mutualité Française, Sport santé 04...avec des professionnels compétents autour de thématiques comme l'équilibre, la mémoire, la relaxation, la gym, le yoga... Ils pourront avoir lieu sur la commune si le nombre de participants par atelier choisi est suffisant, aux jours et heures déterminés en fonction des réponses des participants. 12 séances pourront se dérouler au cours du premier semestre 2023.

Afin de répondre au mieux aux attentes de la population, un questionnaire va être envoyé aux personnes de plus de 65 ans à retourner à la mairie.

Une réunion d'information concernant ces ateliers sera organisée au foyer :

Le 3 mars 2023 à 15 h

2- Equipements

- La table de Ping Pong sera installée en extérieur sous les platanes
- Les poubelles (Entreprise PRAT) devraient être mises en place au mois de mars ainsi que 3 cendriers et 2 distributeurs de sacs pour déjections canines
- En prévision : Aménagement d'un terrain de boules près du foyer rural